

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 octobre 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

Lettres identiques datées du 12 octobre 2015, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée
générale et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Depuis notre dernière lettre datée du 9 octobre 2015, j'ai le regret de vous informer que la situation dans l'État occupé de Palestine, y compris Jérusalem-Est, n'a cessé de se détériorer à une vitesse alarmante du fait des crimes et des violations commis par Israël contre la population palestinienne vivant sous son occupation. Cette situation exige que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, lui accorde sans attendre toute son attention et prenne les mesures nécessaires pour mettre fin à toutes les violations du droit international, y compris le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, commises par la Puissance occupante contre le peuple palestinien, et accorde à celui-ci une protection internationale avant que la situation ne dégénère au point de devenir incontrôlable. Chaque jour qui passe, de nouveaux innocents perdent la vie et l'espoir de parvenir un jour à une solution pacifique des deux États s'éloigne un peu plus.

Les exemples tragiques donnés ci-après ne concernent qu'une partie des victimes palestiniennes et des violations des droits de l'homme les plus récentes résultant des raids et des attaques brutaux menés par les forces d'occupation et leurs colons terroristes au cours des trois derniers jours. La liste comprend également d'autres violations commises par les forces d'occupation israéliennes contre la population israélienne vivant sous leur occupation :

Le 10 octobre 2015 :

- Marwan Barbakh (13 ans) et Khalil Othman (15 ans) ont été abattus lors d'un raid israélien à Gaza;
- Ishaq Qasem Badran (16 ans) a été abattu près de la Porte de Damas, dans Jérusalem-Est occupée;



Le 11 octobre 2015 :

- Noor Hassan, une femme enceinte de 30 ans, et sa fille Rahaf Hassan (2 ans) ont été tuées lors de frappes aériennes israéliennes sur Gaza;
- Ahmed Sharaka (13 ans), du camp de réfugiés de Jalazon, a été tué par un tir à balles réelles au cours d'un raid de l'armée israélienne au sud de Bireh, près de Ramallah;
- Le Ministère de la santé a annoncé que les forces d'occupation avaient tué et blessé plus de 1 300 Palestiniens avec des balles réelles et des balles recouvertes de caoutchouc depuis le début du mois, dont au moins 75 dans la seule journée de dimanche, y compris 53 à Houara, au sud de Naplouse, et 20 autres touchés notamment par des balles « dum-dum » explosives;
- Au moins 50 Palestiniens ont été retenus en prison dans la nuit de dimanche en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est;

Le 12 octobre 2015 :

- Hassan Khaled Manasra (15 ans) a été tué à Beit Hanina, au nord de Jérusalem-Est occupée;
- Ahmed Saleh Manasra (13 ans) a été gravement blessé à Beit Hanina, au nord de Jérusalem-Est occupée;
- Mustafa Adel Al-Khatib (18 ans) de Sour Baher, à Jérusalem-Est occupée, a également été abattu près de Bab el-Asbat;
- 18 Palestiniens ont été blessés par les forces d'occupation près de Houara, au sud de Naplouse;
- Un jeune homme a été pris pour cible, blessé et kidnappé par les forces d'occupation au nord de Bethléem;
- Farah Bakeer (17 ans), une étudiante palestinienne, a été prise pour cible et grièvement blessée à Jérusalem-Est occupée;
- Un prisonnier palestinien, Fadi Al-Darabi (30 ans), de Jénine, a été victime d'un accident cardiaque et d'une importante hémorragie lors de sa captivité dans une prison israélienne. Il a été déclaré en état de mort cérébrale après son transfert dans un hôpital israélien;
- Dans une tentative d'attaque contre des maisons et des civils palestiniens, des colons terroristes israéliens ont envahi Qousra et Jaloud, deux villages situés au sud de Naplouse placés sous la protection des forces d'occupation;
- Selon certaines informations reçues aujourd'hui, au moins 27 Palestiniens, dont plusieurs enfants, ont été tués par les forces d'occupation depuis le début du mois d'octobre (12 jours).

Les violations mentionnées ci-dessus devraient inciter la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, à enfin prendre les mesures nécessaires pour placer immédiatement la population civile israélienne sous protection, en application des dispositions du droit international humanitaire et des obligations qui en découlent. La responsabilité de protéger les civils de telles atrocités et de violations flagrantes du droit doit également s'appliquer au peuple palestinien.

Alors que la communauté internationale devrait intensifier ses efforts, les dirigeants palestiniens expriment leur consternation face à l'annulation, par le Quatuor pour le Moyen-Orient agissant à la demande de la Puissance occupante, de la réunion qui devait se tenir cette semaine dans l'État de Palestine occupé et en Israël. L'annulation de cette réunion intervient à un moment où elle n'a jamais été aussi nécessaire et envoie un message très troublant au sujet de la volonté et de la capacité de la communauté internationale d'entreprendre la tâche ardue consistant à raviver les perspectives de paix et sa volonté d'aborder la question de la poursuite, par Israël, de ses politiques illégales et destructrices. Nous exhortons la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et de rejeter les tentatives de la Puissance occupante de faire obstruction aux efforts visant à trouver une solution à cette situation critique avec tout le sérieux qui s'impose afin de désamorcer les tensions, d'épargner des vies civiles, et d'ouvrir un horizon politique crédible ayant pour perspective finale la fin de l'occupation qui a débuté en 1967.

La présente lettre fait suite aux 557 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 9 octobre 2015 (A/ES-10/694-S/2015/772), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'État
de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies
(Signé) Riyadh **Mansour**